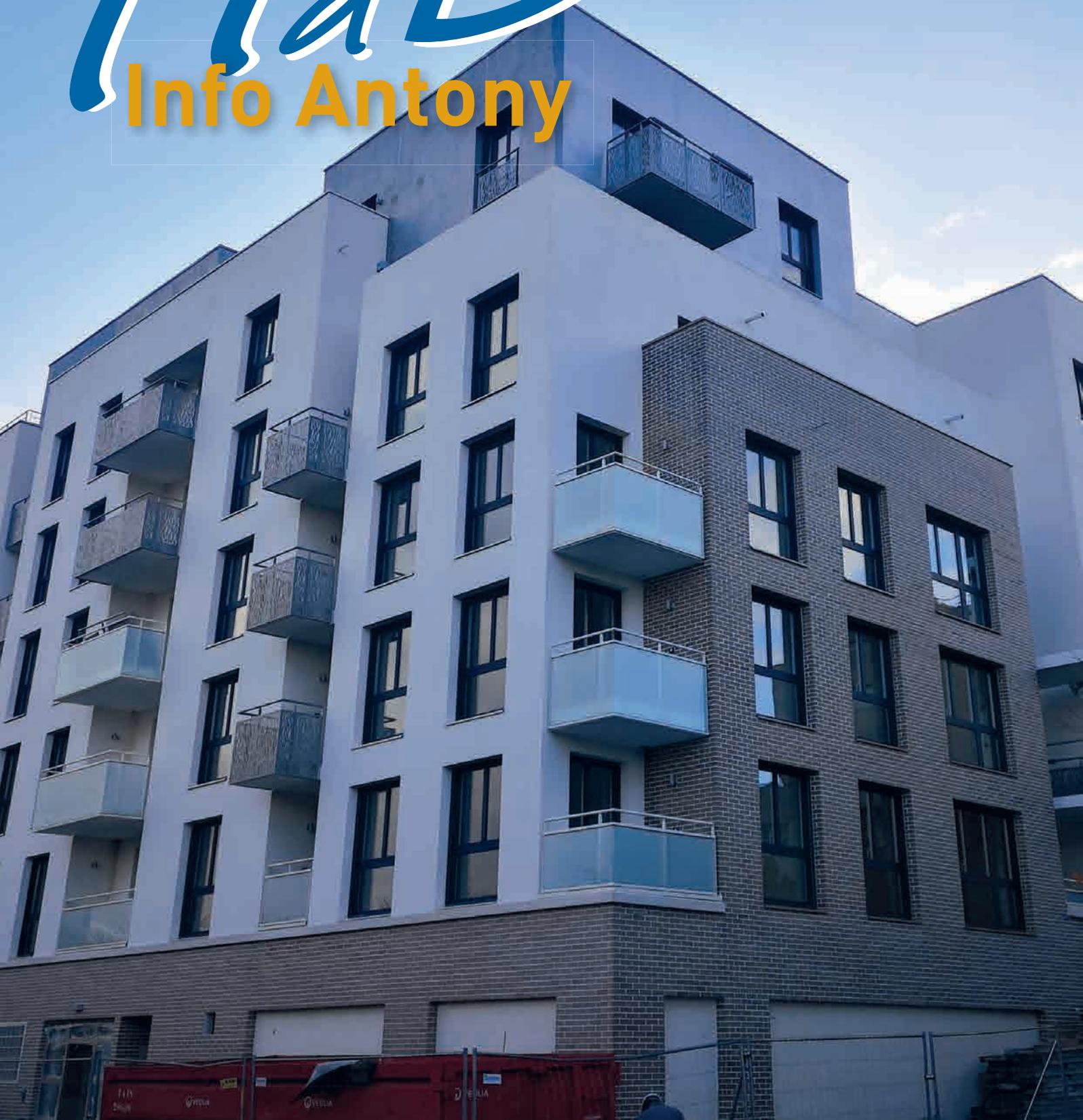


HAB

Info Antony

Décembre 2023 • n° 38



Robert Doisneau
Livraison du programme



SOMMAIRE

4 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS
ROBERT DOISNEAU : Livraison du programme PSLA

5 RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS
MORINS : Commencement des travaux de réhabilitation
SCHERRER : La réhabilitation avance à grands pas
ST SATURNIN : Mise en peinture des cages d'escalier
FENZY ET NORD : Les peintures de halls sont terminées.
VERRIÈRES : Réfection du mur mitoyen
RÉSIDENCES RENOIR / DUNOYER SEGONZAC :
Rechapage des terrasses toitures
ESTEREL : Pose de plaques en acier sur les logettes
BARTHÉLEMY : S.A.S. pour changement ascenseur
MONT BLANC : Réalisation de dalles de béton

9 SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS
DANUBE - CORBIÈRES - TAMISE : Pose de auvents

10 EMBELLISSEMENT DES ESPACES VERTS
BARTHÉLEMY : Entretien de l'îlot central

11 ENCOMBRANTS
Ce qui a changé en juillet 2023

12 INFORMATIONS
Comment signaler un dysfonctionnement dans votre logement ?

APPEL 17 ... LE BON REFLEXE

Pour une intervention urgente et immédiate des services de POLICE !

En cas d'infraction en cours (agression, incivilité, cambriolage, vol etc ...).

Que dire ?

- L'adresse des faits ? (adresse précise)
- Que se passe-t-il ?
- Y-a-t-il des blessés ? (le nombre)
- Combien d'agresseurs ? (signalement, moyen et direction de fuite)

Appel au commissariat

01 55 59 06 00

- Pour signaler un fait passé ne nécessitant pas une intervention urgente (ex: dégradation de véhicule, ...)
- Pour signaler des nuisances (ex : bruits de voisinage, tapage, stationnement gênant, ...)
- Pour une remontée d'information (suspicion de trafic de drogue, présence récurrente de perturbateurs, ...)

Toujours attendre que le policier vous invite à raccrocher

MODALITES D'ACCUEIL

Pour un accueil de meilleure qualité, il vous est fortement conseillé de prendre rendez-vous au préalable, ce qui permet à nos services de préparer votre venue.

Nos bureaux sont désormais ouverts :

- lundi, mercredi et vendredi de 8H30 à 12H et de 13H30 à 17H
- mardi et jeudi de 13H30 à 17H.

Pour nous contacter :

Standard : 01 46 66 54 28

Service de maintenance Antony : 01 46 66 72 52



Jacques LEGRAND
Président

2023, encore une année difficile pour les locataires HLM

Les années passent et malheureusement les crises se succèdent.

La période de la pandémie COVID fut douloureuse, et, à peine passée, nous devons collectivement faire face aux conséquences de la guerre en Ukraine : inflation et crise énergétique.

Malgré une baisse certaine après une année 2022 record, les prix de l'énergie restent en 2023 très élevés. C'est pourquoi nous sommes mobilisés, auprès des associations de locataires, pour limiter l'impact du coût du chauffage collectif lors des régularisations des charges, parfois lourdes cette année dans le monde HLM, et vous accompagner au mieux.

Cette période nous oblige à accélérer nos obligations en matière de rénovation énergétique de notre parc. 2023 a vu le démarrage des réhabilitations des Morins et de la rue Robert Scherrer qui permettront rapidement aux locataires de réaliser des économies d'énergie dans un cadre plus confortable.

Pour 2024, nous prévoyons de remplacer bon nombre de menuiseries dans le quartier du Noyer Doré. C'est également tout le système de chauffage électrique et les radiateurs de la résidence Guillebaud qui seront refaits à neuf en 3 ans avec des équipements dernier cri, incluant de la production d'énergie solaire. Avec un objectif affiché : se chauffer grâce à une électricité verte et meilleur marché.

Bonne lecture

SLS 2024 - ENQUÊTE SUR LES RESSOURCES ET LA SITUATION DES OCCUPANTS DES LOGEMENTS SOCIAUX



La réglementation impose aux bailleurs sociaux de vérifier chaque année la situation familiale, ainsi que les ressources de leurs locataires. Cette déclaration s'effectue tous les ans par le biais de l'enquête Supplément de Loyer de Solidarité (SLS), pour les locataires entrant dans son champ d'application.

L'enquête devra être dûment complétée, datée et signée, pour toutes les personnes occupant le logement et accompagnée de la photocopie intégrale recto/verso de **l'avis d'imposition sur le revenu ou de non-imposition 2023, concernant vos revenus 2022.**

• Attention, ne seront pas acceptées les feuilles déclaration de revenus et de l'acompte d'imposition prévisionnel

Si vous n'avez aucun avis d'imposition ou de non-imposition, adressez-vous immédiatement à votre centre des impôts pour en obtenir un.

• Le cas échéant, **les photocopies des avis d'imposition ou de non-imposition 2023 de toutes les personnes** (ascendants, descendants, autres) **occupant le logement** qui ne figurent pas sur votre avis d'imposition.

PIECES COMPLEMENTAIRES EN CAS DE :

- handicap d'un des membres composant le ménage : photocopie de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L241-3 du code de l'action sociale et des familles du locataire et/ou des occupants du logement.

- garde alternée ou droit de visite : vous devez joindre une photocopie soit de la décision du juge aux affaires familiales, soit de la convention élaborée par les parents et homologuée par le juge, soit l'attestation des deux parents.

- enfants de moins de 21 ans, ou de moins de 25 ans qui poursuivent des études et qui ont choisi d'être rattachés au foyer fiscal de leurs parents : le certificat de scolarité ou photocopie de la carte d'étudiant de l'année 2022-2023 et 2023-2024.

- changement de situation familiale (mariage, divorce, naissance, décès, ...) et/ou financière par rapport à celle figurant sur l'avis d'imposition : photocopie des pièces justificatives.

Attention : la communication de ces informations est obligatoire.

A défaut de réponse ou en cas de réponse incomplète, dans le délai d'un mois, vous vous exposeriez aux sanctions prévues par la loi :

Pour le SLS :

- Une mise en demeure
- L'application des frais de dossier d'un montant de 22.86 € (non remboursables)
- L'application d'un montant forfaitaire provisoire de SLS remboursable dès réception de l'enquête complétée.

Pour l'OPS :

- Une mise en demeure
- L'application des pénalités d'un montant de 7.62 € par mois de retard (non remboursables).

CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

ROBERT DOISNEAU

Livraison du programme PSLA Robert Doisneau constitué de 43 logements.

Cette mise en service était attendue avec impatience par tous les ménages qui ont saisi l'opportunité de devenir propriétaires dans des conditions que seul un organisme social peut offrir.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



MORINS

Les travaux de réhabilitation ont démarré par une première tranche située rue Pierre Cot. Le chantier se déroule dans les délais impartis.



2 ET 4 SCHERRER

La réhabilitation avance à grands pas. Stores et fenêtres ont été posés. Le bardage extérieur, permettant d'isoler le bâtiment, laisse apparaître la nouvelle physionomie de la résidence.

RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



ST SATURNIN

Mise en peinture des cages d'escalier du 12 rue de l'église.



FENZY ET NORD

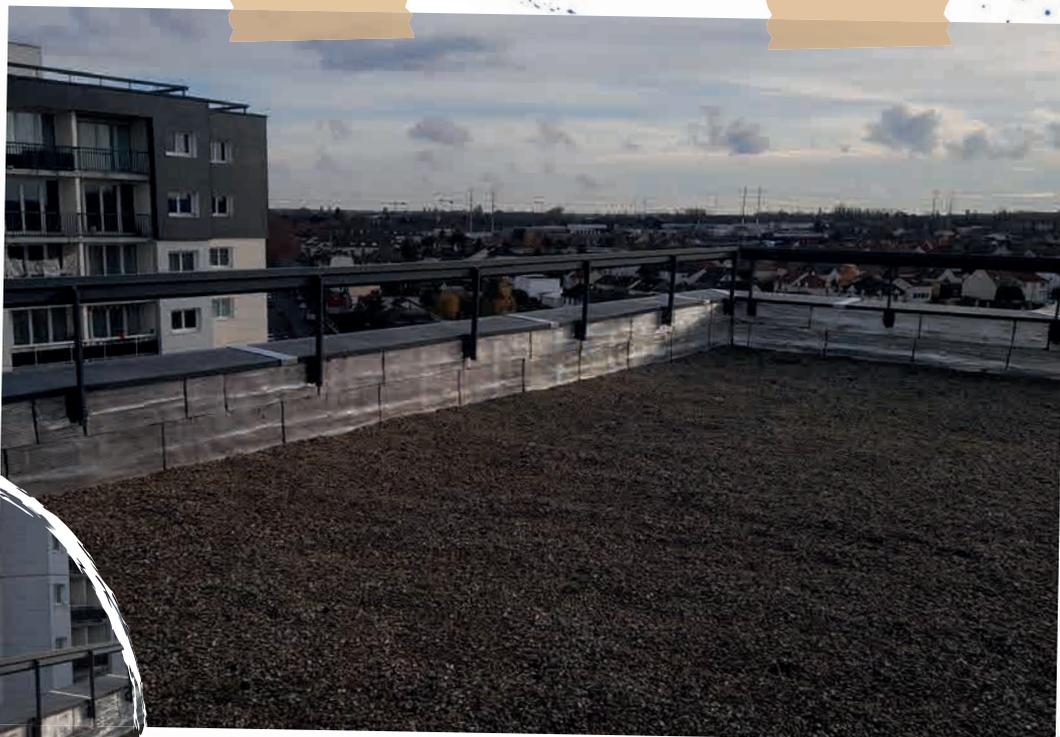
Les peintures de halls sont terminées.

RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



RÉSIDENCE RENOIR

Rechapage terrasse toiture 2
RENOIR.



RÉSIDENCE DUNOYER SEGONZAC

Rechapage de la terrasse toiture



VERRIÈRES

Réfection du mur mitoyen au
31-33 Avenue du Bois de Verrières.



RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS



ESTEREL

Logettes : pose de plaques en acier afin de limiter l'intrusion des rongeurs.



BARTHÉLEMY

S.A.S. pour changement ascenseur. L'ascenseur de la résidence est entièrement refait à neuf.



MONT BLANC

Réalisation de dalles de béton afin d'entreposer les poubelles à l'extérieur de la résidence.

SÉCURITÉ DES BÂTIMENTS

POSE DE AUVENTS

Pour protéger le personnel et les locataires qui accèdent aux loges, plusieurs auvents ont été installés.



DANUBE



TAMISE



CORBIÈRES

EMBELLISSEMENT DES ESPACES VERTS



BARTHÉLEMY

Débroussaillage et paillage de copeaux de bois de l'îlot central dans la cour de la résidence.



ENCOMBRANTS

ATTENTION

Ce qui a changé en juillet 2023.

Vallée Sud RECYCLE

Faites enlever vos encombrants sur rendez-vous !

FACILE ET RAPIDE en cliquant sur valleesud.fr



⚠ À partir du 1^{er} janvier 2022, les collectes spécifiques (encombrants, déchets toxiques, déchèterie mobile...) n'auront plus lieu.

Un seul service : **Vallée Sud Recycle**

Pour les Villes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Le Plessis-Robinson

Vallée Sud
Grand Paris
VOTRE INTERCOMMUNALITÉ
valleesud.fr



Avec Vallée Sud Recycle
Tout se trie bien, tout se trie mieux



1 LOCALISEZ votre point d'enlèvement
Indiquez l'adresse où vous souhaitez que vos déchets soient collectés.



2 CLIQUEZ sur les objets à déposer
Choisissez les images correspondants à vos déchets.



3 CHOISISSEZ une date d'enlèvement et l'horaire de votre choix.
Le rendez-vous peut être pris pour le jour-même !

	Lun. 2	Mar. 3	Mer. 4	jeu. 5	Ven. 6
Matin	Indisponible	Indisponible	Disponible	Disponible	Indisponible
Après-midi	Indisponible	Disponible	Indisponible	Indisponible	Disponible



4 FINALISEZ votre demande
Entrez votre adresse mail pour récupérer votre récapitulatif et le QR code à apposer sur vos déchets.

envoyez



Retrouvez le tuto sur la chaîne Youtube Vallée Sud - Grand Paris



APPEL GRATUIT 0 800 02 92 92



Un service de Vallée Sud - Grand Paris
28 rue de la Redoute
92260 Fontenay-aux-Roses



COMMENT SIGNALER UN DYSFONCTIONNEMENT DANS VOTRE LOGEMENT ?



Nous vous rappelons que vous devez vous rapprocher de votre gardien ou de son remplaçant. Les locataires qui occupent une résidence sans gardien doivent adresser leur réclamation sur « assistancetechnique@hdb-habitat.fr ».



À partir du constat fait à votre domicile, le gardien adresse une demande d'intervention (D.I).

Cette D.I est traitée dans les 48H.

Deux possibilités :

- soit c'est locatif, il vous appartient de faire les travaux ; votre gardien saura vous le préciser.
- soit les travaux sont à la charge de HDB. Le service technique fait le nécessaire auprès d'un prestataire partenaire concerné, selon les besoins d'intervention constatés.



L'entreprise prend contact avec le locataire et le gardien pour convenir d'un jour et d'un créneau horaire d'intervention. Après intervention, le gardien vérifie que la prestation a été bien effectuée dans votre logement afin que le responsable de secteur autorise le paiement de la facture.



Afin de traiter vos demandes, nous vous remercions de respecter cette procédure.

Si vous contactez directement les bureaux de l'office, nous ne traiterons pas votre réclamation plus rapidement car seule une DI et donc le constat du gardien, permet d'engager la procédure ci-dessus.

NUMÉROS UTILES

GÉNÉRAL

C'est le numéro pour les appels d'urgence dans tous les pays de l'Union européenne. Il est utilisable depuis un téléphone portable ou un poste fixe. Vous êtes ensuite redirigés vers les pompiers, la police ou le Samu, selon la nécessité.

15 SAMU

Pour les urgences médicales.

17 POLICE SECOURS

En cas d'incidents qui mettent en cause votre sécurité ou celle d'une tierce personne.

18 POMPIERS

En cas d'incendies, d'accidents et d'urgences

114 SOURDS ET MALENTENDANTS

Ce numéro d'urgence fonctionne à partir de fax et SMS. Un modèle de fax et un guide utilisateur sont téléchargeables sur : www.social-sante.gouv.fr ou www.handicap.gouv.fr/114

Le traitement des appels est effectué par des professionnels spécifiquement formés.

CENTRE ANTI-POISON PARIS
01 40 05 48 48

DÉCEMBRE 2023 - Journal édité par : Hauts-de-Bievre Habitat.

8, avenue Léon Harmel - 92160 ANTONY.

Tél : 01 46 66 54 28.

Directeur de la publication : Fabien MAMANE.

Conception : Sopedi

Impression : 5000 exemplaires SOPEDI - Tél : 01 69 53 61 10.